

Pistes pour réduire la mortalité des veaux

Ludovic Mesme

27/02/2010 | Mise à jour : 22:35

Dans les cheptels allaitants, le taux de pertes de veaux varie fortement entre élevages mais peut fluctuer au sein d'un même élevage d'une année sur l'autre. Les résultats de bilan de mortalité et de morbidité (pourcentage d'animaux malades par catégorie) donnent des repères pour positionner son élevage. Un taux de mortalité inférieur à 7%, entre la naissance et le sevrage, est acceptable mais au-delà de 10%, ce ratio devient élevé et il convient d'analyser les causes de la mortalité pour y remédier.

Pour tous renseignements, contacter le conseiller spécialisé de la Chambre d'agriculture :

Philippe DIMON, ingénieur Bovins viande.

Tél. : 02 43 29 24 30 - Courriel : elevage@sarthe.chambagri.fr